



J'ai enchéri sur ebay quelq sont mes droits?

Par **bibifok93**, le **20/01/2008** à **12:36**

Bonjour, je vous contacte car j'avais enchéri sur un objet sur ebay un vêtement d'une valeur de 22€ + 10€ d'envoi le vendeur se trouve en Allemagne. Or, étant sans emploi je reviens sur ma décision car n'étant plus en mesure de le payer, je contacte alors le vendeur lui demandant si c'est possible d'annuler la vente. De là, il me met directement un litige pour non paiement d'objet normalement sur Ebay le pire qu'il puisse arriver dans ce cas c'est d'avoir un avertissement puis la fermeture du compte ebay. Mais cet personne m'a fait parvenir courrier puis lettre d'huissier puis lettre d'avocate en Allemagne bien sûr le tout s'élève désormais à 121€ soit 100€ de plus que l'objet en lui-même qu'au passage je n'ai jamais reçu puisque je ne l'ai pas payé! Ma question est de savoir si le vendeur a le droit de faire cela sachant que cet objet n'est pas en ma possession en plus les courriers sont envoyés à mon ancien domicile. Pourriez-vous me dire si je suis obligé de payer si je risque quelque chose en ne payant pas. Merci grandement